

adopté

le 4 octobre 1979

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat » et de l'Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat », faits à Londres le 3 septembre 1976.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 452 (1978-1979) et 3 (rectifié) (1979-1980).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (Inmarsat) et de l'Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (Inmarsat), faits à Londres le 3 septembre 1976 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 octobre 1979.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexe au n° 452 (1978-1979), Sénat.